



renseignements sur un contentieux bancaire

Par **potiron du jardin**, le 11/03/2019 à 17:42

J'ai eu des problèmes avec une banque alors que j'avais un commerce il y a plus de vingt ans. Mon dossier est aujourd'hui intégralement payé, remboursé au contentieux de la banque en question.

Aujourd'hui on me ressort ce dossier m'indiquant qu'aucun prêt ne me sera plus jamais autorisé est-ce vrai?

Je vous remercie très cordialement

Par **P.M.**, le 11/03/2019 à 18:46

Bonjour,

Il faudrait savoir qui vous ressort le dossier et de quel genre de prêt il s'agit...

Par **youris**, le 11/03/2019 à 18:52

bonjour,

si vous ne figurez plus dans les fichiers de la banque de France, je ne vois pas pourquoi vous n'auriez plus droit à des crédits.

mais un organisme de crédit n'est jamais obligé d'accorder un prêt, il doit vérifier les garanties présentées par le demandeur de prêt.

salutations